**CHARTE DES STAGES MULTISPORTS**

**Toussaint 2025**

Votre enfant s’inscrit au stage multisports Toussaint qui aura lieu du 20 au 24 octobre 2025.

Cette charte permet de fixer les règles de participation à ce stage :

* Le stage s’adresse aux enfants giffois sans conditions et aux enfants non giffois adhérents à une section de l’OCGif.
* Age : de 7 révolus à 12 ans.
* L’inscription se fait directement sur le site de l’OCGif : [www.ocgif@orange.fr](http://www.ocgif@orange.fr).
* Une demande d’inscription faite hors délai sera traitée en fonction des places disponibles et mise en liste d’attente, en cas de désistement.
* Priorité sera donnée aux nouveaux inscrits.

**L’enfant s’engage à respecter :**

* Les horaires du stage et à se montrer assidu, l’inscription se faisant pour la semaine.
* Le cadre de fonctionnement des stages multisports.
* Les règles de bonne conduite : respect des encadrants, des autres enfants.

* Les règles de sécurité.
* Les consignes des encadrants.

***Tout manquement fera l’objet d’un premier avertissement puis une exclusion journalière ou définitive sera prononcée si le comportement de l’enfant ne s’améliore pas.***

***Il n’y aura pas de remboursement du stage si l’enfant est exclu.***

***Seules les absences avec certificat médical peuvent donner lieu à remboursement partiel.***

**Informations pratiques**

Le stage a lieu du lundi au vendredi - de 9 h30 à 17 h.

Les activités sont organisées en demi-journées sur l’espace sportif de Courcelles : gymnase, dojo, salle polyvalente, à l’extérieur en fonction de l’activité et de la météo.

L’accueil des enfants : à partir de 9 h15 jusqu’à 17 h15.

L’enfant doit venir avec une tenue de sport adaptée et une paire de tennis propre (dans son sac) qui sera utilisée dans le gymnase.

Il vient avec son pique-nique pour le déjeuner et sa gourde, le goûter sera fourni par l’OCGif.

-----------------

J’ai bien lu la charte et je m’engage à la respecter.

A Gif-sur-Yvette, le ……………………. A Gif-sur-Yvette , le ……………………………

Signature de l’enfant Signature du ou des parents